



UNION SNUI SUD TRESOR
SOLIDAIRES
SECTION CSI NANTES

*Csi qu'ça s' passe
aussi !*

A l'issue du groupe de travail du 15 novembre 2010, il a été précisé les modalités de mise en place des prochaines DISI.

Un petit récapitulatif sur ce qui existe actuellement et sur ce qui se mettra en place au 1er septembre 2011 vous est présenté à travers notre journal du CSI. Afin de vous faciliter la lecture, un glossaire est joint.

Aujourd'hui :

➤ Les structures CSI et DIT :

Les CSI sont des services autonomes, érigés en services à compétence nationale rattachés à la sous-direction informatique depuis juillet 2000.

Chaque CSI a à sa tête un directeur (directeur départemental des impôts ou chef des services fiscaux) qui a la plénitude des missions de numéro 1. Il gère les ressources humaines et budgétaires et a la responsabilité du dialogue social. Il est responsable de l'ensemble de l'activité de son CSI.

Ces services, à de rares exceptions près, exercent des missions nationales.

Il y a actuellement 16 CSI auxquels s'ajoute le CDS de noisiel qui n'est pas un service à compétence nationale mais dépend de la DRESG.

Les DIT sont des services des Trésoreries Générales majoritairement de TG de région.

Chaque DIT a à sa tête un cadre dont le grade dépend de la taille du DIT. En principe, les responsables des DIT sont des IP.

Les chefs de DIT sont des chefs de service au sein de la TG, responsables de l'activité de leur service et de la RH de proximité. En revanche, c'est la TG qui gère les ressources humaines et budgétaires du DIT et le TPG qui anime le dialogue social.

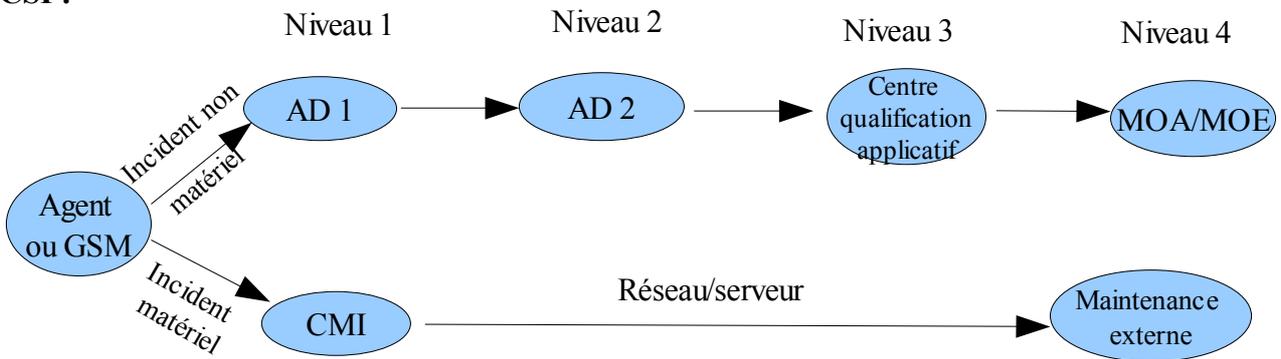
Il y a actuellement 31 DIT avec le Centre Editique de Meyzieu.

Une grande partie des DIT a également des missions opérationnelles de développement applicatif.

Au sein de l'ex DGI, ces missions sont réservées à l'administration centrale

➤ Les missions d'assistance des CSI et des DIT :

CSI :



Pour illustrer ce schéma, un agent travaille dans un SIE (service ex-DGI) et rencontre un problème sur son poste de travail.

L'agent appelle un numéro correspondant à son Assistance Directe Fiscalité Professionnelle.

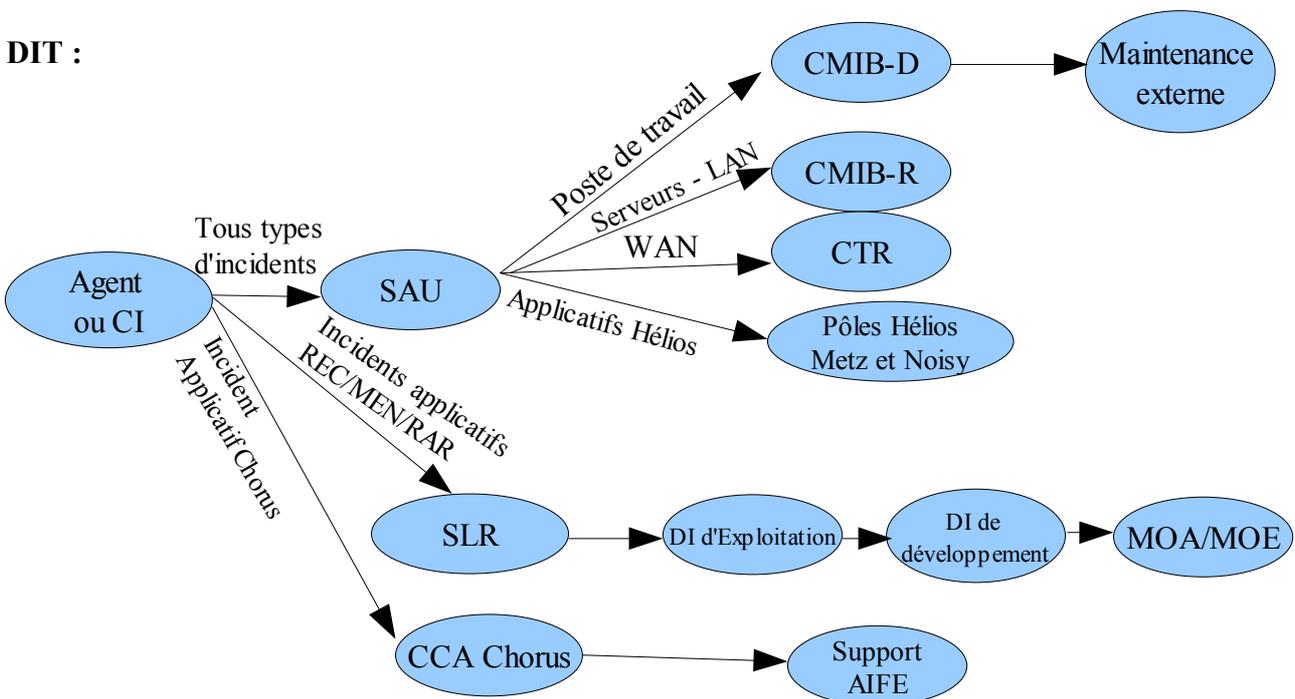
L'AD prend en charge les appels d'incident non matériel et dirige le problème vers l'AD2.

Si l'AD2 ne résout pas le problème, elle fait appel soit au centre de qualification soit à l'AES.

La CMI du département où se situe l'agent prend en charge les appels d'incident matériel, elle peut faire appel à la maintenance externe si l'incident n'est pas de son ressort.

La CMI est un service d'assistance de proximité de niveau départemental et situé à la DSF.

DIT :



Dans une trésorerie, l'agent appelle soit le SAU, soit le SLR ou le CCA Chorus suivant le type d'incidents.

C'est l'un de ces 3 services qui fait appel aux différents intervenants CMIB-D, CMIB-R, CTR

Un SAU est un service d'assistance téléphonique et de proximité.

Les CMIB-D est un service d'assistance de proximité de niveau départemental au sein de la TG.

Demain :

➤ Mise en place des directions des services informatiques :

Il est proposé de rattacher administrativement et hiérarchiquement les CSI et DIT implantés dans un même ressort géographique à une DISI.

Les CSI perdront leur qualité de service à compétence nationale (SCN) et les DIT seront détachés des TG (ou DDFIP/DRFIP). C'est la DISI qui devient SCN.

Les CSI et DIT seront appelées ESI (Établissement de services informatiques).

Au siège de la DISI, seront implantés uniquement les services de direction, qui auront des missions de pilotage et assureront les fonctions support (gestion du personnel, contrôle de gestion, pilotage et budget) ainsi que le dialogue social. Ces équipes seront constituées des agents du CSI exerçant déjà ces missions, renforcées d'agents de la TG. Les équipes qui ne sont pas dans des CSI siège de la DISI se verront attribuer des missions supports « à distance » pour le compte de la DISI.

Il est rappelé que ces fonctions support sont aujourd'hui réalisées dans les structures informatiques (CSI et dans les TG auxquels un DIT est rattaché).

9 DISI (Lille, Strasbourg, Lyon, Marseille, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Nantes, Versailles et Noisiel) seront créées au 1er septembre 2011.

Les directions des DISI seront implantées dans les villes qui disposent à la fois d'un CSI et d'un DIT. Elles seront abritées majoritairement dans les CSI siège de DISI. Pour Noisiel, la DISI sera située dans l'immeuble « Le lizzard ».

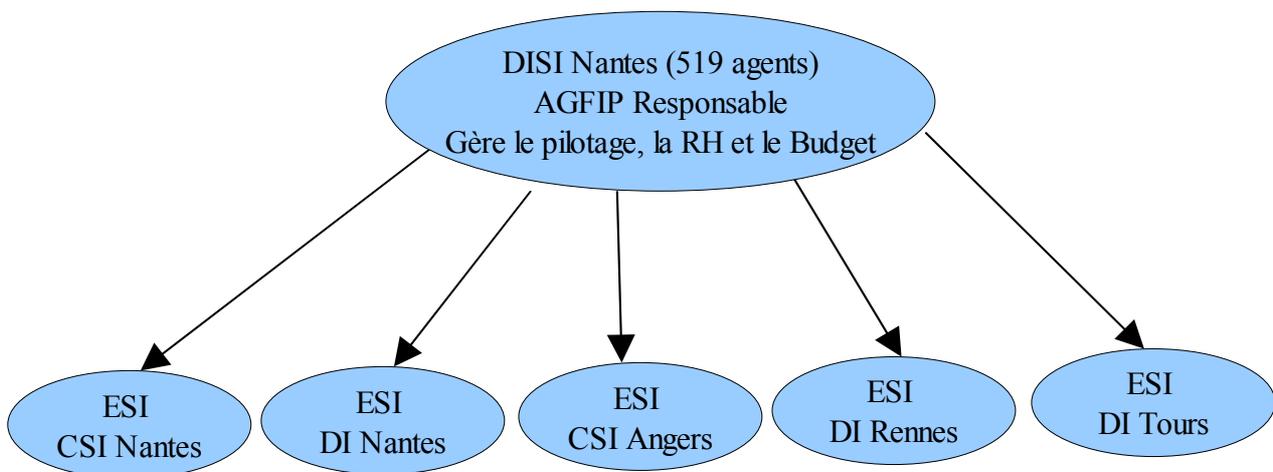
Chaque DISI sera dirigé par un administrateur général des finances publiques (AGFIP).

L'ensemble des emplois des CSI sera transféré aux DISI. L'ensemble des emplois administratifs et informatiques travaillant pour les DIT sera rattaché aux DISI.

Les responsables des ESI, cadre supérieur chef de service, feront partie de l'équipe de direction. Ils participeront aux opérations de la DISI dans le cadre du comité de direction. Ils seront associés à la définition des objectifs et des moyens de leur établissement. Ils auront également en charge la RH de proximité, la logistique et le suivi d'activité.

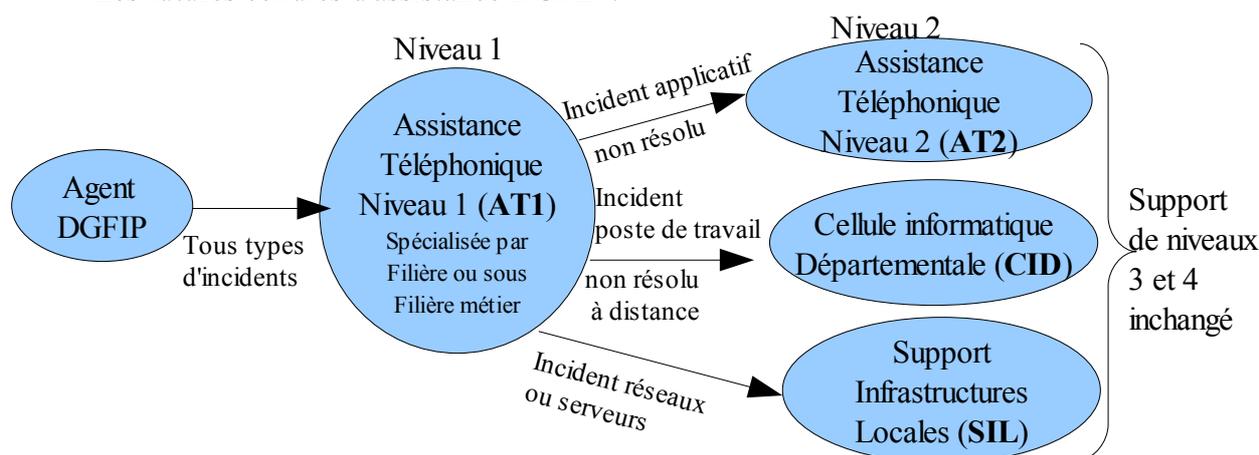
Comme aujourd'hui, l'organisation de chaque ESI reposera sur des pôles « missions » en fonction des activités exercées dans les établissements (exploitation, qualification, éditique, développement,).

Schéma DISI et CSI (exemple à Nantes)



L' ESI est dirigé par un directeur divisionnaire adjoint.

➤ Les futures cellules d'assistance DGFIP :



Les AT (Assistance téléphonique) :

L'agent rencontrant un incident quelconque s'adresserait à l'AT1. Celle-ci établirait le diagnostic, résoudrait l'incident s'il relève de sa compétence ou solliciterait le soutien requis : soit l'AT2 (complément spécialisé de l'AT1) ou l'intervention d'un assistant de proximité (CID ou SIL).

Plusieurs types d'AT sont envisagés, l'AT destinée aux structures fusionnées avec l'AT Part et l'AT Support et l'AT destinée aux métiers propres à l'une ou l'autre des deux filières.

L'AT Part couvrirait l'ensemble des applications de la fiscalité personnelle, foncière, immobilière et des activités de recouvrement. L'AT Part s'organiserait en PUV autour de six équipes constituées d'une part des ex-AD des CSI d'Amiens, Bordeaux, Orléans et Poitiers et d'autre part de deux SAU qui seraient spécialisés dans ce domaine métier.

L'AT Support serait sur le même principe que l'AT Part, un PUV dédié serait positionné en assistance des équipes transverses des DDFIP/DRFIP et des directions nationales. Il serait constitué de l'ex-AD du CSI de Versailles et de deux SAU (Tours et Nanterre)

L'AT destinée aux métiers propres à l'une ou l'autre des deux filières :

Au sein de l'ex DGI, plusieurs AD avaient déjà une activité d'assistance spécialisée. Ces filières d'assistance sont peu impactées par la mise en place du schéma d'assistance cible.

Au sein de l'ex DGCP, des travaux sont engagés avec pour objectif d'aboutir à une proposition d'organisation-cible (nombre d'AT, périmètre couvert, SAU concernés.....) d'ici à l'été 2011.

Les SAU seraient donc appelés, sur cette base, à intégrer une des AT envisagée. L'objectif est de les fédérer au sein de PUV. Dans l'hypothèse où l'effectif de certains SAU s'avérerait insuffisant pour constituer un plateau d'AT, celui-ci se consacrerait à l'assistance de proximité au sein de la CID.

Les CID (cellule informatique départementale) :

Dans chaque département, les équipes informatiques CMIB-D et CMI seront regroupées au sein d'une CID. Dans le cas de départements à double implantation (CSI et DIT), l'équipe serait rattachée à l'ex-DIT.

Le SIL (support aux infrastructures locales) :

Le SIL, dédié à la supervision et à l'administration des serveurs et réseaux de la DGFIP, reprendrait l'intégralité des activités des EID, CTR et CMIB-R. Cette équipe SIL fusionnée, distincte de la CID, serait mise en place au sein d'un ESI dans chaque implantation géographique du réseau informatique.

Toujours dans l'attente de réponses concrètes concernant le volet social dans son ensemble, nous n'abordons pas ce sujet dans ce numéro.

Les textes relatifs à la mise en place des DISI seront validés lors d'un CTPC début 2011.



GLOSSAIRE :

SIGLE	LIBELLE
AD 1	Assistance Directe de niveau 1
AD 2	Assistance Directe de niveau 2
AES	Administration et Exploitation des Serveurs
AGFIP	Administrateur Général des Finances Publiques
AIFE :Support	Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat
AT 1	Assistance Téléphonique de niveau 1
AT 2	Assistance Téléphonique de niveau 2
CCA Chorus	Concept Chorus Associé
CDS	Centre De Services
CEM	Centre Editique de Meyzieux
CI	Correspondant Informatique
CID	Cellule Informatique Départementale
CMI	Cellule Micro Informatique
CMIB-D	Cellule Micro Informatique et Bureautique Départementale
CMIB-R	Cellule Micro Informatique et Bureautique Régionale
CQMF	Centre de Qualification Médoc Fiscal
CQU	Centre de Qualification Unix
CSI	Centre de Services Informatiques
CTR	Correspondant Technique Réseau
DDFIP	Direction Départementale des Finances Publiques
DGCP	Direction Générale de la Comptabilité Publique
DIT	Département Informatique du Trésor
DRFIP	Direction Régionale des Finances Publiques
DSF	Direction des Services Fiscaux
DRESG	Direction des Résidents à l'Étranger et des Services Généraux
EID	Équipe d'Installation et de Dépannage
ESI	Établissement de Services Informatiques
GSM	Gestionnaire de Site Micro
GTS	Gestion Technique des Serveurs



GLOSSAIRE :

SIGLE	LIBELLE
MOA	Maitrise d'Ouvrage
MOE	Maitrise d'œuvre
PUV	Plateau Unique Virtuel
RH	Ressources Humaines
SAU	Service d'Assistance Utilisateurs
SI	Service Informatique (Centrale)
SIE	Service des Impôts des Entreprises
SIL	Support aux Infrastructures Locales
SIP	Service des Impôts des Particuliers
SLR	Service Liaison Recouvrement
TG	Trésorerie Générale
TPG	Trésorier Payeur Général

